

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1811

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	25 750
Vie politique, culturelle et associative	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
TOTAUX	0	25 750
SOLDE	-25 750	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits dédiés au soutien de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les outre-mer à leur niveau de la loi de finances initiale pour l'année 2019. Un amendement vient augmenter à due concurrence les crédits de la mission

« Solidarité, insertion et égalité des chances » sur le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes ».